

Nantes, le 7 juillet 2014

Les contrats, d'apprentissage, de professionnalisation, les stages et les emplois d'avenir sont souvent synonymes de découverte du monde du travail.

Pour les jeunes, l'entrée dans la vie active reste un parcours du combattant, en effet le niveau de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est emblématique de cette difficulté, et ce depuis de trop nombreuses années. Les derniers chiffres de 2013 ne démentent pas la tendance : plus de 25% des jeunes sont sans travail. La situation est encore plus alarmante pour les non-diplômés, plus d'un jeune sur trois n'a pas de boulot !

L'alternance peut être une opportunité pour conjuguer l'accès à une formation professionnelle et l'entrée dans la vie active. **Seulement, accéder au monde du travail ne doit pas signifier exploitation.**

Sudptt revendique l'embauche en CDI systématique pour ces emplois précaires. En ces temps de crise économique et sociale, La Poste, entreprise publique, peut stopper le massacre et redore son image d'employeur réellement social.

**La précarité est un fléau,  
la stabilité professionnelle est un droit !**

*Demandez au militant Sud de votre service ou au Sudiste en prise de parole de vous fournir ce guide, qui pourra vous aider à mieux connaître vos droits ; cela sera un appui pour mieux vous faire respecter. ----->>>  
Vous pouvez aussi le consulter en version numérique sur le site internet Sudptt44/85 : [www.sudptt44.org](http://www.sudptt44.org)*

## Apprenti-es, alternant-es, contrats-pro, contrats d'avenir et stagiaires à La Poste

### Les précaires ont aussi des droits !

Le Groupe La Poste, comme bon nombre d'entreprises, n'hésite pas à recourir à ce type de contrats. **Mais ce n'est pas sans arrière-pensées économiques.**

En effet, ces contrats ouvrent droit, pour les employeurs, à des exonérations de cotisations fiscales importantes, au crédit d'impôt, voire, en ce qui concerne les Contrats d'Insertion à l'Emploi (CIE), a une prise en charge au deux tiers par les collectivités territoriales. **En résumé, ce sont nos impôts qui financent les économies de gestion de La Poste, la rentabilité des actionnaires et la précarité de nos collègues !**

De plus, les alternant-es, contrats d'avenir -contrats sous forme de CDD- servent de force de travail variable à moindre coût (parfois 80% du SMIC...) et ne sont pas forcément pérennisés sans l'entreprise : **Le CDI est trop souvent loin d'être garanti à l'arrivée.**



**Les capitalistes nous coûtent cher, rendons coups pour coûts !**